

ARRETE N° 2025-687

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENTS DE GRADE
POUR L'ANNEE 2026**

Le Maire de la ville de Castelnaudary,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31,

Vu le Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié avec effet du 30/08/1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques territoriales,

Vu le Décret n° 2011-444 du 21 avril 2011 avec effet du 01/05/2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de service de police municipale,

Vu le Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié avec effet du 01/06/2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux A.P.S,

Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié avec effet du 01/08/2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération n° 2025-365 en date du 15 décembre 2025,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancements de grade est fixé comme suit pour l'année 2026

- Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – BOINEAU Corinne	Adjoint technique 9 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

- Adjoint technique principal 1^{ère} classe :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – FERNANDEZ Sylvain	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au 10 ^{ème} échelon	01/01/2026
2 - VALDENNAIRE Christophe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au 10 ^{ème} échelon	01/01/2026
3 – TIRET Céline	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe au 8 ^{ème} échelon	01/05/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	2	2
Inscrits	1	2

- ATSEM principal 1^{ère} classe :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – IMEDJADJ Mounia	ATSEM principal 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

- Chef de service de police principal 2^{ème} classe :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – GEIST ROSSIGNOL Virginie	Chef de service de police 11 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

- Rédacteur principal 1^{ère} classe :

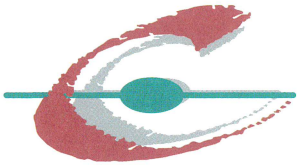
Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – SICRE Carole	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe 12 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

- Educateur des APS principal 1^{ère} classe :

Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 – GARRIGUE Cyril	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe 8 ^{ème} échelon	01/01/2026

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1



Ville de Castelnaudary

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au président du centre de gestion,
- Transmis au comptable de la collectivité,
- Notifié aux intéressés.

Fait à Castelnaudary, le 22 décembre 2025

Le Maire

Patrick MAUGARD

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

